

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue à huis clos le lundi 29 juin 2020 à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS:

MM. les conseillers Etienne Beaumont

Benoit Voyer Yvan Barrette Pierre Cloutier Fernand Lirette

EST PRÉSENT EN VIDÉOCONFÉRENCE COMPTE TENU DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA COVID-19 :

M. le conseiller Philippe Gasse

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Est également présent : le directeur général et assistant-greffier, M. François Dumont.

20-06-171 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN DE PRÉSENTER TOUTE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE

Attendu le projet de réaménagement du centre-ville;

Attendu que ce projet d'envergure nécessite l'octroi d'une ou des aides financières;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le directeur général soit autorisé à soumettre toute demande d'aide financière dans le cadre du projet cité en titre.



20-06-172 OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Attendu la confirmation du versement d'une aide financière pouvant atteindre 50 000 \$ dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux;

Attendu la nécessité de réaliser la première phase de ce programme soit le bilan des actifs d'égouts et d'équipements ponctuels;

Attendu que cette première phase permettra de dresser un bilan de santé de l'ensemble des postes de pompage et, du même coup, d'identifier les travaux de redressements et de mise à niveau;

Attendu l'offre de service déposée à cet effet par M. Carl Pelletier, ingénieur, chez Tetra Tech QI inc. le 4 mai 2020;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le mandat en vue de la réalisation de la phase 1 du programme cité en titre soit octroyé à la firme Tetra Tech QI inc., et ce, à taux horaire pour un budget n'excédant pas 17 500 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

20-06-173 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (710-20) ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

M. le conseiller Fernand Lirette donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (710-20) établissant un programme d'aide à l'alimentation en eau potable.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.



20-06-174 ACQUISITION DE RADIOS PORTATIVES POUR LE SERVICE DES INCENDIES

Attendu la nécessité de procéder à l'achat de 22 radios portatives pour le Service des incendies;

Attendu les demandes de prix auprès de deux fournisseurs et la recommandation du directeur du Service des incendies;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 22 radios portatives de marque Motorola auprès du Centre de Téléphonie Mobile (CTM), plus bas soumissionnaire, et ce, pour un montant de 14 860 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur du Service des incendies soit également autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 000 \$ pour l'installation de ces radios.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette facture soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

20-06-175 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN ADDENDA À L'ENTENTE ENCADRANT L'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE

Attendu que les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf ont entériné, par voie de résolution, l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie qui a pris effet le 17 juillet 2019;

Attendu que la MRC de Portneuf a été avisée, par voie de résolution, de la volonté des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban (résolution 2019-11-203) et de Lac-aux-Sables (résolution 2019-11-348) d'adhérer à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie à laquelle l'ensemble des municipalités locales du territoire de la MRC de Portneuf a adhéré;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond est en accord avec l'ajout des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'addenda confirmant l'adhésion des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf.



20-06-176 APPROBATION POUR L'ACHAT DU CLAPET DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE DE CLAPET SUR LA RUE JACQUES-LABRANCHE

Attendu que dans le cadre du programme du ministère de la Sécurité publique visant la réduction des inondations au centre-ville, des travaux d'amélioration de l'émissaire sur la rue Jacques-Labranche seront réalisés par la construction d'une chambre de clapet;

Attendu que l'appel d'offres pour ces travaux de construction a été lancé le 16 juin dernier;

Attendu qu'il devient nécessaire que la Ville procède immédiatement à l'achat du clapet vu le long délai pour la livraison de cette pièce;

Attendu le Règlement portant sur la gestion contractuelle;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la commande du clapet par insertion Ultraflex de RedValves auprès de l'entreprise Provan inc. et autorise le paiement de la facture pour un montant n'excédant pas 42 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 675-19 Règlement décrétant une dépense de 2 522 100 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 507 100 \$ pour des travaux et études visant à atténuer les risques liés aux inondations dans la ville de Saint-Raymond.



20-06-177

AUTORISATION À TETRA TECH QI INC. AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE DE CLAPET SUR LA RUE JACQUES-LABRANCHE

Attendu que la Ville de Saint-Raymond doit présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'autoriser les travaux cités en titre;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond autorise la firme Tetra Tech QI inc. à soumettre au nom de la Ville, toute demande au MELCC pour l'obtention de l'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux de construction d'une chambre de clapet sur la rue Jacques-Labranche.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

QUE la Ville de Saint-Raymond certifie que le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

La séance du conseil devant se tenir à huis clos dû à la situation actuelle liée à COVID-19, la période de questions n'a pas été tenue.

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 58.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire